ABERNARD
Société par actions simplifiée
au capital de 116 494 euros
Siège social : 1 Rue de la fontaine
85800 LE FENOUILLER
819 110 511 RCS LA ROCHE SUR YON

Extrait du

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 29 MARS 2024

Certifié
La Gérance

L'an 2024,
Le 29 mars,
A 11h30,

Les associés de la société ABERNARD se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, 17 Rue Blaise Pascal - 79000 NIORT, sur convocation faite à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Arnaud BERNARD, en sa qualité de Président de la Société.

La société FIDUCIAIRE EXPERTISE AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, régulièrement convoqué, est absente excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 116 494 actions sur les 116 494 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence,

(....)

- le rapport de gestion du Président,

(....)

- un exemplaire des statuts de la Société,

- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

DS
AB

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

(....)

De la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire :

- Transfert du siège social,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par le Président.

Le Président donne lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels et de son rapport spécial sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

(....)

Assemblée générale extraordinaire :

SIXIEME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de transférer le siège social 1 rue de la fontaine - 85800 LE FENOUILLER au 17 rue Blaise Pascal -79000 NIORT à compter de ce jour.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

« ARTICLE 4 - Siège social
Le siège social est fixé au 17 rue Blaise Pascal - 79000 NIORT »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

SEPTIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

DS
AB

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
ARNAUD BERNARD

DocuSigned by:
Arnaud BERNARD
31AB63D2BE8E46C...